



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire tenue le mardi 3 juin 2025 à l'école Notre-Dame-des-Érables à 16 h 30.

PRÉSENCES :

Madame Catherine Jacques	Parent
Madame Tina Champagne	Parent
Madame Eden Lauzon	Parent - substitut
Madame Julie Bergeron	Enseignante
Madame Andrée-Anne Salois	Directrice
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Suzanne Casavant	Représentante de la communauté
Madame Katherine Latulippe	Parent
Madame Anne Bussière	Parent
Madame Annie Boisvert	Enseignante
Madame Annie Forest	Parent

ABSENCES :

Madame Sabrina Crevier	Parent - substitut
------------------------	--------------------

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Andrée-Anne Salois souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CÉ-24/25 - 001

La directrice Andrée-Anne Salois accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- CÉ-24/25 - 002 Catherine Jacques propose que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel quel. Elle est appuyée par Tina Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 AVRIL 2024

- CÉ-24/25 - 003 Anne Bussière propose que le procès-verbal soit adopté tel quel. Elle est appuyée par Annie Boisvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- CÉ-24/25 - 004 Tina Champagne propose que le procès-verbal soit adopté tel quel appuyée par Julie Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AG L'AN PROCHAIN ; 4 SEPTEMBRE 2025

Andrée-Anne Salois informe que la prochaine assemblée générale, relative à l'année scolaire à venir, est prévue pour le jeudi 4 septembre 2025.

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

8. INFORMATIONS

-  **FOND 5 DÉTAILS** : Andrée-Anne présente un tableau détaillé, indiquant que, malgré le remboursement d'une dette, la situation financière demeure stable, bien que les montants soient sujets à fluctuation en raison des imprévus liés aux maladies. Elle précise que, pour l'instant, les dépenses relatives aux sorties et aux jeux gonflables seront couvertes à partir du Fonds 1, mais si celui-ci se révèle insuffisant, le Fonds 5, déjà autorisé, pourra être sollicité. La réduction des fonds alloués par les Filles d'Isabelle résulte de l'achat de pantalons et autres vêtements, tandis que le financement de la bibliothèque reste intact, n'ayant pas été encore déboursé. Concernant le Fonds 2, un montant de 6 000 \$ est dû, avec une entente de

paiement sur trois ans. Andrée-Anne rappelle que le Fonds 2 est gelé en raison de la dette envers la bibliothèque. La CS alloue un budget minime pour l'achat de mobilier et équipements, ce qui limite nos possibilités d'investissement durant cette période de remboursement. La gestion des travaux de l'école (fixes vs mobiles) est clarifiée : le CSS prend en charge les réparations fixes, tandis que l'entretien des éléments mobiles relève de notre responsabilité. Catherine exprime son incompréhension quant à l'impossibilité de transférer certains paiements, une démarche que Andrée-Anne doit vérifier avec les ressources financières, qui sont conscientes de la situation. Julie propose d'utiliser une partie du Fonds 5 pour contribuer au remboursement de la dette de la bibliothèque, mais Andrée-Anne indique qu'elle privilégiera l'utilisation de ses fonds si disponibles. La baisse la plus notable concerne la campagne des fromages, en raison du paiement de la sortie à Québec. Enfin, Andrée-Anne invite le CÉ à réfléchir sur un montant à allouer à la bibliothèque, et précise qu'en l'absence de décision d'ici la fin juin, la question sera reportée à l'année scolaire suivante.

 **ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE :** Eden a sollicité la possibilité d'effectuer des virements pour le paiement des sorties. Andrée-Anne explique que cette demande n'est pas possible pour le moment.

Le lundi 9 juin, les classes de maternelle, 1^{re} et 2^e année participeront à une sortie au Camping de Bromont, accessible aux parents au coût de 5 \$, avec possibilité d'utiliser l'autobus sans frais supplémentaire.

Le 17 juin les élèves de la 2^e à 6^e année bénéficieront d'une sortie au Glissement d'eau de Bromont. Les parents qui souhaitent accompagner devront acquitter leur entrée.

Le 20 juin, un repas hot-dogs sera organisé à l'extérieur, suivi de la fête des finissants ; les parents seront autorisés à partir après cet événement, par respect pour la célébration. La matinée sera ponctuée par des jeux gonflables, avec le repas prévu aux alentours de 12h30, une invitation aux parents sera envoyée la semaine prochaine. La fête des finissants débutera après le repas vers 13h45. Catherine a demandé si Caroline sera présente ; Andrée-Anne a répondu que sa présence est à confirmer, mais qu'elle a été invitée.

Un spectacle de musique est également prévu pour le 13 juin. L'heure reste à être déterminé. Lorsque nous aurons les informations une invitation sera envoyée aux parents.

Après l'activité de bracelets réalisée cet hiver, une nouvelle récompense intitulée « WOW » sera instaurée, consistant en la

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

distribution de crèmes glacées à l'ensemble de l'école, remises par Jennifer et Andrée-Anne.

✚ **PROCURES SCOLAIRES** : Tous les documents ont été envoyés par courriel. Andrée-Anne demande si chacun a procédé à leur vérification. La seule dépense non encore incluse concerne les frais de reprographie, dont les montants seront précisés ultérieurement afin de refléter au plus juste la réalité des coûts. Il est prévu qu'une légère augmentation, de l'ordre de 1\$ à 2\$ par élève, puisse être appliquée. Si aucun cahier n'est acheté, les frais de photocopie seront plus élevés. Il est également possible que les montants pour les élèves de première année soient ajustés à la hausse, car seulement quelques dollars avaient été facturés initialement. Un courriel sera envoyé pour obtenir l'approbation par courriel. Catherine Jacques propose l'adoption des procures, secondée par Tina Champagne.

✚ **NORMES ET MODALITÉS 2025-2026** : Andrée-Anne informe que des modifications ont été apportées concernant les dates de remise des bulletins. Il a été décidé d'ajouter la mention « la semaine du... » afin de prévoir une marge de flexibilité en cas de problèmes informatiques ou autres imprévus, permettant ainsi de respecter le calendrier sans pression excessive. Tina propose l'adoption, appuyée par Annie Forest-Piette.

✚ **SERVICE DE SURVEILLANCE** : Andrée-Anne rapporte qu'elle a eu plusieurs rencontres avec Benoît, le directeur de l'école à Lawrenceville. En avril dernier, elle a reçu une demande de rédaction pour une entente concernant le service de surveillance, malgré le fait que notre établissement ne sera pas en charge de cette gestion. La documentation a été préparée et envoyée aux deux municipalités, mais elle n'a reçu aucun retour jusqu'à récemment. La semaine dernière, un message lui a indiqué que les directeurs généraux ne s'entendaient pas. Aujourd'hui, Andrée-Anne a discuté avec Monsieur Côté, directeur général de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, et il a été convenu que les directeurs généraux ont échangé et qu'un accord est en voie d'être finalisé, avec des modifications apportées par Andrée-Anne. La municipalité devrait transmettre la version finale ce soir. En cas de désaccord, deux familles envisagent de retirer leurs enfants de notre école. Le coût du transport entre les deux écoles devrait être à zéro ou presque. Par ailleurs, afin d'éviter des refus pour certains élèves, une demande a été formulée pour engager une deuxième personne de surveillance dès que le nombre d'élèves dépasse 17, ce qui a été accepté par les deux directeurs généraux, qui s'engagent à maintenir cette mesure jusqu'en décembre, puis à réévaluer pour le reste de l'année. Selon Andrée-Anne, le matin,

il y aura peu ou pas d'élèves de notre école, mais davantage en fin de journée. La gestion de cette entente reste sous la responsabilité de la municipalité. En cas de problème avec un élève ou lors du transport en autobus, notre établissement devra intervenir si nécessaire, car nous assurons la responsabilité de nos élèves. Andrée-Anne présente le contrat aux membres, précisant qu'il s'agit d'un accord entre nos deux écoles et les deux municipalités, avec une gestion directe des inscriptions et des paiements effectués sur place. Aucun paiement pourra être fait à l'école Notre-Dame-des-Érables. Si le paiement n'est pas effectué, le service de surveillance ne sera pas offert. Actuellement, environ 10 élèves inscrits relèvent de l'école St-Laurent. Andrée-Anne montre également le contrat de service de surveillance de Lawrenceville, disponible sur leur site web, opérationnel de 6h30 à 17h30. Bien que les membres se montrent satisfaits de cette organisation, Andrée-Anne souligne que le document n'est pas encore officiel, car il manque encore les signatures. Les deux écoles, Notre-Dame-des-Érables et Saint-Laurent, présenteront le contrat à leur Conseil d'Établissement ce soir, et l'envoi des informations aux parents est prévu pour la semaine suivante.

✚ **ARGENT CÉ** : Andrée-Anne informe que le fonds du Conseil d'Établissement n'a pas encore été utilisé à ce jour. Elle propose d'en faire bénéficier les élèves pour couvrir le repas de fin d'année (hot-dogs) ainsi que l'achat de deux ventilateurs. Le budget alloué étant de 235 \$. Eden et Catherine suggèrent également d'utiliser ces fonds pour l'achat de toges pour les finissants, si cela s'avère possible. Andrée-Anne indique qu'elle se chargera de rechercher des toges appropriées. Par ailleurs, elle propose d'organiser un petit *photo booth* lors de cette journée pour immortaliser l'événement. Elle sollicite l'autorisation d'utiliser ces fonds à sa discrétion pour cette journée spécifique, ce que les membres acceptent unanimement.

✚ **SIGNATURES PV ET RAPPORT DU PRÉSIDENT** : Andrée-Anne indique que les procès-verbaux devront être signés dans les plus brefs délais, et qu'un rapport officiel de la présidente devra également être rédigé et signé pour compléter la procédure.

9. INFORMATIONS DES REPRÉSENTANTS

Rien en particulier.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CÉ-24/25 - 005

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Annie Boisvert propose que la séance soit levée à 17 h 40. Il est appuyé par Andrée-Anne Salois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Annie Forest, présidente

Andrée-Anne Salois, directrice